



## **ARRETE**

### Autorisant l'organisation d'une manifestation récréative

*Le Maire de Poggio-di-Nazza,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2; 3*

*Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et programmation relative à la sécurité*

*(article 23 1<sup>ER</sup> alinéa)*

*Vu la demande présentée le 10 juillet 2024 par l'organisateur Monsieur SANTONI Guillaume*

*Président de l'Association U Ciocciu Pughjesu , à l'effet d'obtenir une autorisation pour*

*l'organisation d'un loto sur la place de l'église*

### **ARTICLE I**

*Monsieur SANTONI Guillaume Président de l'Association « U Ciocciu Pughjesu » est autorisé à organiser le mercredi 7 août 2024 un loto sur la place de l'église à partir de 20h*

### **ARTICLE II**

*La notification de la présente décision à M SANTONI ainsi que son affichage seront assurés par la secrétaire de mairie.*

Poggio-di-Nazza le 16/07/2024

Le Maire  
Jean-Noël GUIDICI

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Le Maire' and 'Jean-Noël GUIDICI' around its perimeter. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.